

chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie, de l'intérim de Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pour compter du lundi 02 août 2000

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

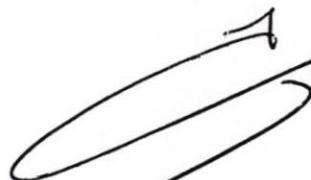
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 02 août 2000, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, Monsieur John IGUE, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 Août 2000

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU